

**COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016  
N°99/2016**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE LE VINGT ET UN NOVEMBRE**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 10 novembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

**PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CATTANI J.L., CHAIB J., DIBON C., GALLEGRO G., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S., ZANNI B.**

**PROCURATIONS : CHABANY S. à NIVON J., DIETRICH F. à MENDEZ M., HAMEL E. à GALLEGRO G., KOENIG S. à MANTONNIER D.**

**EXCUSEE : CERONI J.**

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Bernard ZANNI est nommé secrétaire de séance.  
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**RH – DEMANDE DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL**

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande de Madame Muriel GARCIA, agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1<sup>ère</sup> classe, qui souhaite réduire son temps de travail pour une durée hebdomadaire fixée à 84 % du temps plein.

Compte tenu des motifs personnels exprimés par l'agent, et considérant que cela ne nuira pas au bon fonctionnement des services, le Maire propose de donner un avis favorable pour un an.

**LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** pour le travail à temps partiel à hauteur de 84 % pour une durée d'un an. Ce nouveau temps de travail débutera dès que les services auront décliné l'organisation interne nécessaire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**  
**Pour copie conforme,**  
CHAMP sur DRAC le 22 novembre 2016.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture  
et de sa publication ou notification

